

UNIVALOM

Siège :

3269 Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 6 AVRIL 2023

Délibération 2023-12

OBJET : Affectation du résultat 2022

Le 6 avril 2023 à 10h15, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Nombre de membres
du Conseil Syndical

Légal : 40

Désignés : 29

(dont 11 délégués avec voix double
soit un total de 40 voix)

Présents : 18

Visio : : 0

Votants : 29

Procuration..... 4

Date de la convocation :
31 mars 2023

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Emmanuel DELMOTTE, Georges VAZIA, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Marie ANASSE, Anne-Marie BOUSQUET, Philippe DELEAN, Gilbert HUGUES, Hassan EL JAZOULI, François WYSZKOWSKI, délégués de la Commission syndicale ; Xavier WIJK, délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Christophe ULIVIERI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ; Françoise BRUNETEAUX, Marc OCCELLI délégués de la Commission syndicale ; Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ; Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ; Arnaud PRIGENT, délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

Membres suppléants :

Elisabeth DEBORDE déléguée avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Daniel LEBLAY délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Procurations :

Jean-Pierre DERMIT à Jean LEONETTI,
Françoise THOMEL à Xavier WIJK,
Bernard ALENDIA à Marc OCCELLI
Marie-Louise GOURDON à Roland RAIBAUDI

Membres excusés :

Joseph CESARO, Caroline JOUSSEMET, Marion MUSSO, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Khéra BADAOU, déléguée de la Commission syndicale ; Christophe FONCK, délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Patrick PEIRETTI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ; Denise LAURENT, déléguée de la Commission syndicale ; Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ; Pierre CORPORANDY délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20230406-302813-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023

M. WIJK est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Après avoir entendu la lecture du Compte Administratif de l'exercice 2022,
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2022,
Constatant que le Compte Administratif dudit exercice présente les résultats suivants :

	RESULTATS CA 2021	Virement à la section d'Investisseme nt	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	Restes à Réaliser 2022	SOLDES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				D		
				R		
INVESTISSEMENT	1 036 536,73 €		- 839 141,46 €	-202 236,21 €	-202 236,21 €	- 4 840,94 €
EXPLOITATION	2 526 990,14 €	0,00 €	5.194.211,39 €			7 721 201,53 €

Considérant que seul le résultat de la Section d'Exploitation doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement le cas échéant),

Où cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT D'EXPLOITATION GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	7 721 201,53 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- 4 840,94 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserve (c/1068) Affectation à l'excédent reporté d'exploitation (c/R002)	0,00 € 7 716 360,59 €
Total affecté au c/1068	4 840,94 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022 Déficit à reporter (c/ D002) en dépenses d'exploitation	0,00 €

L'excédent d'investissement avant prise en compte du solde des Restes à Réaliser, soit 197 395,27 €, est affecté au compte R001 – « Excédents d'investissement reportés ».

L'excédent d'exploitation net de l'affectation à la couverture d'autofinancement de la Section d'Investissement de l'exercice 2022 reporté au compte R002 « Résultat reporté » du Budget Primitif de l'année 2023 est de 7 716 360,59 €.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean LEONE UTI



Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20230406-2023-12-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023

Date de mise en ligne :

7 AVR. 2023